



Demander une prime formateur

Par **PatrickD**, le **09/01/2016** à **02:44**

Bonjour à tous et à toutes,

Salarié depuis plus de 25 ans au sein de la même entreprise, je suis fréquemment amené à former les nouveaux arrivants sur le même poste que moi. Mon poste est très technique, il nécessite énormément de temps et de patience pour inculquer correctement, les bases et les savoirs-faire inhérents à ma fonction. Dans mon contrat, il est inscrit que j'ai une obligation à former, ce qui me paraît suspect au regard de mes collègues qui n'ont pas cette clause dans leurs contrats respectifs. De plus, je ne touche aucune prime formateur !

D'autre part, personne ne me remplace pendant ces temps de formation "informels". J'ai plus de 50 ans, et le rythme devient effrené, quand on sait que je peux former une seule personne pendant [s]plus d'un mois et demi[/s].

Je n'ai même pas une compensation financière ne serait-ce que pour me motiver.

Nous sommes moins de 50 dans mon entreprise, régit par la convention collective nationale des produits chimiques. Mes augmentations de salaire sont de l'ordre de 30-40€ par an.

Pensez-vous que je suis dans mon bon droit de demander une prime formateur, ou bien encore de renégocier mon contrat (ce qui n'a jamais été fait depuis 1990) ? Quels arguments avancer à mon employeur ?

Je vous remercie d'avance pour votre retour !

Par **P.M.**, le **09/01/2016** à **09:30**

Bonjour,

Vous êtes libre de demander une prime de formateur en argumentant de la même manière que vous l'avez fait dans ce sujet mais a priori l'employeur n'a aucune obligation de vous l'accorder, ce serait donc une question de négociation...